



**Le contrat AGIPI Santé a obtenu le LABEL EXCELLENCE 2016 des dossiers de l'Epargne.**

[www.agipi.mon-assurance.fr/agipi-sante/](http://www.agipi.mon-assurance.fr/agipi-sante/)

**Tel : 04 93 08 26 50**

---

## **Label d'Excellence des Dossiers de l'Epargne**



**Gage de qualité** émanant d'un organisme totalement **indépendant** des banques et compagnies d'assurance, le **Label d'Excellence** est attribué par nos experts aux **meilleurs contrats du marché**.

Il est **valable un an**. À l'issue de cette période, le contrat qui se l'est vu attribuer est analysé et noté de nouveau.

Prenez garde, un contrat ayant reçu le Label d'Excellence une année mais n'ayant pas évolué dans un marché très dynamique peut parfaitement ne pas être distingué l'année qui suit. Un Label d'Excellence trop ancien est souvent synonyme de "grandeur passée".

Vous vous apprêtez à souscrire un contrat d'assurance ou d'épargne ? **Choisissez un contrat ayant reçu notre Label d'Excellence**

Vous avez déjà souscrit votre contrat ? Assurez-vous qu'il est à la hauteur de vos espérances et n'hésitez pas à en changer si ce n'est pas le cas.

## **Comment est attribué le label d'Excellence des Dossiers de l'Epargne ?**

- 1- Nos experts découpent chacun des contrats d'un marché selon notre grille de lecture de ses caractéristiques techniques
- 2- Nos experts comparent l'ensemble des caractéristiques techniques du contrat étudié à celles des autres contrats du marché et relient ses points forts et ses points faibles.
- 3- Nos experts positionnent le contrat étudié sur notre échelle de qualité, et lui attribue sa note.